

2^{ème} mois de reprise

ÉDITO

La reprise...

Chers partenaires, chers adhérents, chers amis,
Nous voilà dans la reprise.

Ce numéro est le premier depuis la « libération » du confinement.
Les devis peinent à s'accumuler, mais les premiers signes sont là.

Aussi, vous retrouverez dans cette FEDELETTRE certaines aides que proposent nos partenaires et qui peuvent vous assister au cours des mois à venir. Cette rupture nous permettra en tout cas d'aborder nos professions de manière écoresponsable.

Par ailleurs, il me paraît essentiel de vous parler du travail que FEDELEC fait pour vous.

Nous énumérons dans ce numéro une revue des avancées sur de nombreux dossiers en discussion. Nous traiterons plus particulièrement des progrès concernant nos électroniciens. Nous nous proposerons un résumé des avancées pour les électriciens au prochain numéro.

Soyez sûrs que nous continuerons à vous servir quelles que soient les conditions dans lesquelles nous devons le faire.

« Un voyage de mille lieues commence toujours par un pas. » – Lao-Tseu
Lorsque la situation devient difficile, le stress monte et c'est à ce moment-là que vous devez rester vigilants aux opportunités qui vont se présenter. Réfléchissez à la manière d'en tirer un avantage en mettant en place un plan d'action avec des mesures concrètes.

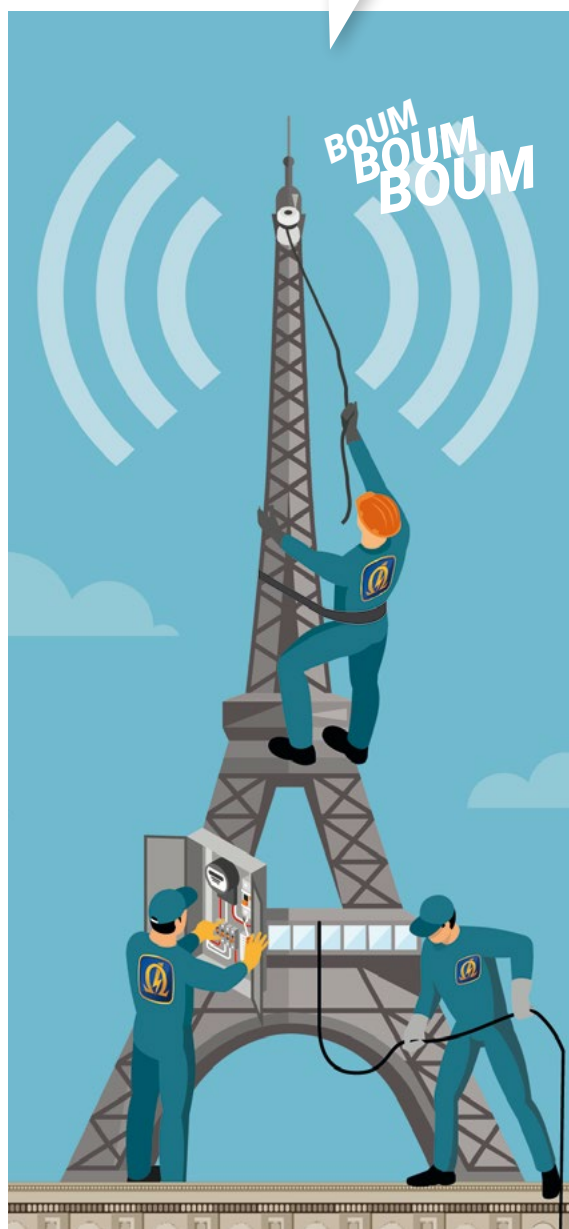
Chaque action que vous entreprenez vous rapproche de votre but. Nous devons accepter la situation dans laquelle nous nous trouvons et pouvoir la réinterpréter sous un jour plus positif et ainsi agir activement à son rééquilibrage.

Nous exprimons à nouveau ce qui réunit les hommes et femmes d'organisations comme FEDELEC

**Aider les autres
S'en sortir ensemble
Gagner pour tous**



Yves LORCH



Coté professionnel



AG2R LA MONDIALE

L'AG2R LA MODIALE réaffirme son engagement

Depuis toujours, notre priorité est d'accompagner les branches, les entreprises et les salariés au quotidien et de vous aider à vous protéger.

Dans le contexte exceptionnel lié au Coronavirus (Covid-19), nous réaffirmons notre engagement à vos côtés en vous informant des dispositifs de prévention et d solidarité mis en place par le groupe AG2R LA MONDIALE.

Vos interlocuteurs habituels de la Direction des accords de branches restent à votre disposition pour vous apporter toute précision utile.

Nous souhaitons mettre à disposition l'ensemble des accompagnements prévention qui peuvent vous être utiles pour prendre soin de votre santé en tant que dirigeant ou salarié d'une entreprise appartenant à une branche professionnelle.

Nos 4 initiatives prévention pour mieux vous protéger pendant et après cette période de crise

Prévenir les risques professionnels en entreprise

Nos solutions pour vous accompagner dans la lutte contre le **risque infectieux (Covid-19) et ceux liés au télétravail.**

Accompagner les chefs d'entreprises, les dirigeants d'associations à prendre soin d'eux

Nous sommes aujourd'hui à vos côtés dans les situations d'urgence, tout comme nous serons là demain, pour vous épauler pendant la période de relance.

- **Un dispositif d'écoute psychologique** en cas de difficultés liées à l'activité professionnelle
- **Des webconférences** sur la préparation de l'après confinement pour les dirigeants

Protéger la santé des salariés

Nous prenons des mesures exceptionnelles de soutien aux salariés des entreprises des branches professionnelles avec :

- **Un dispositif d'écoute et de soutien psychologique**
- **Un bilan santé et notre coaching « Santé confinement »** sur le sommeil, l'alimentation et l'activité physique.

Informers sur les dispositifs mis en place concernant le Covid-19

Nous nous mobilisons en complément des messages diffusés par les pouvoirs publics via les médias, pour vous apporter les meilleures informations, et les dispositifs indispensables pour vous protéger du mieux possible.



Philippe Dabat,
Membre du Comité
de Direction Générale



David GIOVANNUZZI,
Directeur des Accord
de Branches

Témoignage



Stéphane BARBALAT, entreprise ABE, Paris XI^{ème}

Notre entreprise comprend, outre mon frère et moi, notre Secrétaire, 3 salariés fixes et 1 ou 2 stagiaires durant l'année scolaire ainsi que 2 entreprises artisanales en sous-traitance en cas de besoins.

Nous avons plusieurs secteurs d'activités : principalement l'électricité, la gestion de l'éclairage, la domotique, l'informatique, l'informatique médicale.

Nous ne sommes pas confinés à 100%, nous continuons le travail quand on peut le faire.

Nos salariés ont d'abord été arrêtés à mi-temps et ont repris cette semaine. Ils ont tous été d'accord pour reprendre. Ne serait-ce que par solidarité, nous devons essayer de retravailler un peu.

Nous essayons de maintenir l'activité, et ce qui est un peu plus facile sur les chantiers tertiaires.

Côtés particuliers, nous avons eu quelques demandes de dépannages. Les gens sont plus longtemps à la maison et du coup ils font plus de petites bêtises, comme l'utilisation simultanée d'appareils électroménagers. Nous les avons dépannés la plupart du temps par téléphone. Et curieusement maintenant nous recevons beaucoup moins d'appels de ce genre.

Sur les sites trop petits, ou en présence des clients maintenant confinés ou en télétravail, nous préférons ne pas intervenir hormis pour les dépannages.

Pour les autres chantiers, nous essayons d'intervenir chacun sur son poste, le plus possible éloignés les uns des autres.

Puisque nous avons plusieurs secteurs d'activité, cela nous permet de jouer sur les différents tableaux.

Plusieurs de nos chantiers sont fermés, notamment les écoles, les bars et les restaurants, les discothèques, les magasins de meubles, les centres de gestion, les bâtiments tertiaires.

Certains chantiers restent malgré tout accessibles sous certaines conditions, rigoureuses mais nécessaires pour nous protéger.

Nous avons mis en place des protocoles d'ordre préventifs avec les architectes et la maîtrise d'ouvrage :

- 1 seule entreprise par jour sur le même site.
- 2 lavages ou désinfection réguliers dans la journée.
- 5 personnes maximum par chantier clos en respectant les distances d'éloignements.
- 1 jour tampon de fermeture sans activité avant l'intervention d'une autre entreprise.
- 1 personne par rang de voiture.



Nous arrivons à maintenir une activité sur les appartements inoccupés en travaux et certains plateaux de bureaux.

Nous avons des clients dans le secteur médical et nous avons eu la chance de pouvoir récupérer quelques masques. Nous avons également des gels hydro-alcooliques et des désinfectants.

Nous recevons encore des livraisons. Nous nous fournissons notamment en Belgique, un pays qui travaille beaucoup avec la Chine et dès la fin 2019, nous avons constaté des problèmes d'approvisionnement pour les produits électroniques. Aujourd'hui, le matériel arrive au compte-goutte, mais il arrive. Les palettes de matériel que nous recevons sont systématiquement défaits et désinfectées.

Information du jour de l'APST : « Je vous rappelle de veiller à l'élimination régulière de vos déchets et de procéder au nettoyage régulier des espaces de travail/base vie avec un produit désinfectant et virucide répondant à la norme NF EN 14476. »

Nous manquons d'information sur le caractère volatil et la durée de vie de ce virus. Nous essayons de faire au mieux.

Deux semaines d'inactivité ou de travaux ralentis, cela peut arriver à de nombreuses entreprises, nous pourrions y faire face. Le problème est que cette crise risque de durer très longtemps. Je pense notamment au secteur de l'événementiel, du spectacle, la restauration, les magasins, etc. Personne ne prendra de risque à court terme de se retrouver en contact avec du public sans informations précises.

Beaucoup de nos clients dans ces secteurs d'activité pensent déjà que rien ne reprendra vraiment avant le mois de septembre. Quant aux vacances d'été, elles vont certainement servir à rattraper le temps d'ores et déjà perdu.

Information du jour de l'APST :

Pour rappel à ce jour nous sommes toujours en attente de la publication du guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de la construction. D'une part le plan de continuité des activités de l'OPP BTP. Et d'autre part la communication de l'APST BTP RP sur l'auto-déclaration par vos salariés pour des pathologies à risques au regard du COVID.

EDF s'engage sur des mesures inédites pour aider tous ses clients



COMMUNIQUÉ DU 16 AVRIL 2020

Fidèle à ses valeurs de responsabilité et de solidarité, EDF met en oeuvre des mesures inédites pour aider ses clients dans les circonstances difficiles qu'ils peuvent rencontrer avec la crise sanitaire du Covid-19.

Apporter de la sérénité à nos clients particuliers

EDF décide aujourd'hui de garantir la fourniture d'énergie à l'ensemble de ses clients particuliers en suspendant, jusqu'au 1^{er} septembre 2020, toute réduction ou interruption de la fourniture d'électricité et de gaz ainsi que les pénalités de retard pour tous ses clients particuliers. Pour les clients qui seraient en situation difficile, EDF s'engage également à assouplir ses modalités et échéanciers de paiement.

Ce faisant, l'entreprise va au-delà des mesures mises en place par les Pouvoirs Publics (telle que la prolongation de la trêve hivernale jusqu'au 31 mai 2020), à la fois dans leur portée et dans leur durée.

Soutenir nos clients professionnels

EDF a pris toutes les dispositions nécessaires pour faire bénéficier à ses clients éligibles au Fonds de Solidarité qui le demandent du report du paiement de leurs factures, conformément aux ordonnances et décrets récemment adoptés par le Gouvernement. Concrètement, les petites entreprises concernées peuvent demander le report du paiement de leurs factures exigibles jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire. Ce report sera échelonné sur une durée de 6 mois à compter du dernier jour du mois suivant la date de fin de l'état d'urgence sanitaire. EDF reste à l'écoute de tous ses clients, y compris ceux qui ne seraient pas éligibles à ce dispositif, pour les accompagner au mieux dans cette période.

EDF mobilisée pour garantir la continuité de service

EDF reste entièrement mobilisée pour garantir la continuité des activités essentielles et maintenir le lien avec ses clients, tout en protégeant la santé de ses salariés et prestataires. En cette période de crise, ce sont près de 3000 conseillers, tous basés en France, qui continuent d'accompagner nos clients. Plus de 200 conseillers solidarité sont également mobilisés aux côtés des travailleurs sociaux pour trouver des solutions adaptées aux clients en situation de précarité.

« Alors que le confinement se prolonge, EDF prend des mesures inédites pour ses clients particuliers et s'engage à suspendre jusqu'au 1^{er} septembre 2020 les interruptions d'énergie, les réductions de puissance et l'application des pénalités de retard de paiement. En ces temps difficiles, nous espérons ainsi apporter à nos clients un peu de sérénité pour le paiement de leurs factures. »



Marc Benayoun,
Directeur Exécutif
en charge du Pôle Clients

FEDELEC à l'oeuvre

Les 12 travaux de FEDELEC

La période de confinement fût chargée pour les équipes électrique et électronique de FEDELEC. Nous avons pu avancer sur un grand nombre de dossiers en discussion. Nous allons vous faire un résumé des dernières avancées.

RÉPARATION

RÉPAR'ACTEURS

La démarche Répar'Acteurs étend sa couverture et couvre désormais la totalité de la France métropolitaine, hors Corse. Elle va bénéficier d'un budget de communication plus conséquent en 2020, et d'un travail sur des sujets de fond comme : l'harmonisation de la communication au niveau national, les liaisons possibles avec le fonds de réparation, la promotion du concept, etc. Une action en faveur des réparateurs qui prend donc de l'ampleur, alors qu'elle va bientôt être pilotée nationalement par la Chambre de métiers et de l'artisanat France qui l'a classée « Produit Phare ».



Le fonds de réparation

Initié par le milieu associatif, réfléchi, porté par un petit groupe constitué des Amis de la terre, de HOP (Halte à l'Obsolescence Programmée), de CMA France (Chambres de Métiers et de l'Artisanat), de FNAC Darty et FEDELEC, un amendement a été adopté portant création de fonds dédiés à l'aide au financement de la réparation.



Panasonic

PANASONIC

Le constructeur japonais a accepté d'ouvrir l'accès aux réparateurs adhérents FEDELEC pour l'ensemble de sa documentation technique concernant les produits Electronique Grand Public et Electroménager. Une mesure qui facilite grandement le travail difficile des techniciens.

Déploiement 5G

Sa première version doit se lancer en juillet 2020 en France métropolitaine, grâce notamment à la délivrance par l'Arcep. Une étape importante doit être franchie autour de 2022, avec la 5G dite *stand alone*, qui apportera des fonctions de gestion intelligente du réseau et une interactivité en temps quasi-réel.

Loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire (LAGEC)

La Loi Anti Gaspillage pour l'Économie Circulaire a été promulguée le 10 Février 2020. Cela représente des mois de travail de la part de nos délégués FEDELEC, qui sont concrétisés au travers de plusieurs amendements qui bénéficieront aux réparateurs ! Déjà, même s'il n'est pas celui qui a le plus de conséquences directes au niveau pratique, un amendement significatif a permis aux professionnels de la réparation de trouver leur place dans le texte de loi, car ils n'étaient pas mentionnés dans la version initiale présentée au Sénat. Beaucoup de travail et d'ajustements sont encore à faire, FEDELEC est conviée à donner des avis et invitée à



faire des commentaires pendant l'écriture des décrets d'application. Cette loi va dans le sens d'une économie plus propre et responsable.

La loi a intégré la création d'un **indice de réparabilité**. FEDELEC y a beaucoup travaillé, et négocie depuis 2018, âprement parfois, pour que cet indice qui sera applicable le 1er janvier 2021 puisse être réellement représentatif de la réparabilité des produits concernés. Dans un premier temps, une note de

réparabilité sera affichée sur les smartphones, les ordinateurs portables, les lave-linge, les téléviseurs et les tondeuses à gazon électriques. La loi prévoit que cet indice de réparabilité devienne en 2024 une des composantes d'un indice notant plus largement le produit, que sera l'indice de durabilité.

Si vous faites partie des curieux, voici plus bas le schéma d'ensemble du calcul de l'indice :



INDICE DE REPARABILITE



Matrice pour l'élaboration de la note de réparabilité

5 critères principaux (lignes) :

- 1 – Disponibilité de la documentation 20%
- 2 – Démontabilité / Remontabilité 20%
- 3 – Disponibilité des pièces détachées 20%
- 4 – Prix des pièces détachées 20%
- 5 – Critères spécifiques au produit 20%

Total : 100%

(Chaque critère peut être détaillé sur plusieurs lignes de sous-critères)

3 catégories d'intervenants (colonnes) :

- A – Producteur & Réparateurs agréés
- B – Distributeurs ou Réparateurs indépendants
- C – Consommateurs

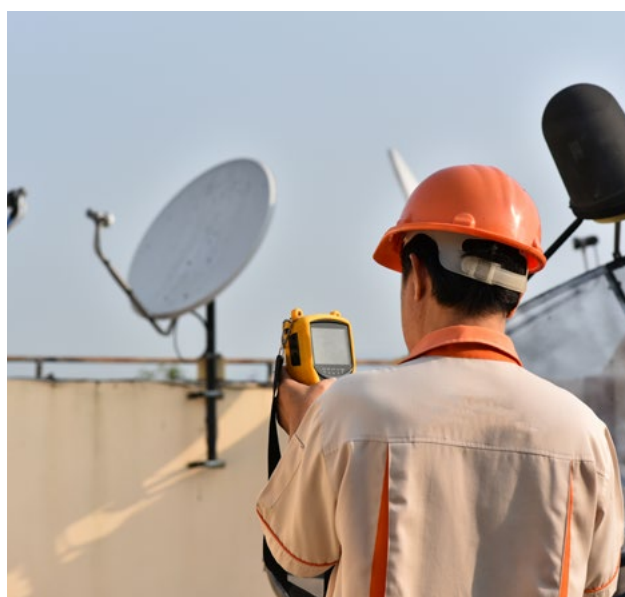
FORMATION

Formation initiale

FEDELEC constate avec ses partenaires qu'il manque des diplômes niveau 4 et 5 (BTS) pour le marché de la réparation. Les futurs diplômés devraient être plus adaptés aux demandes du marché en perpétuelle mutation.

Formation continue

En parallèle des projets sur la formation initiale FEDELEC poursuit son travail pour assurer la continuité de l'activité de nos confrères antennistes. En effet, ce marché est aussi en cours de transformation et les formations permettant la reconversion de nos professionnels sont parfois difficilement accessibles.



50^{ème} édition de la Journée Mondiale de la Terre avec ECOSYSTEM

ecosystem
recycler c'est protéger

COMMUNIQUÉ DU 22 AVRIL 2020

La crise sanitaire pose des difficultés quant à l'accès aux solutions de collecte ; elle fait apparaître une recrudescence des dépôts sauvages et la présence d'objets électriques dans les poubelles. **ecosystem** alerte et rappelle que jeter à la poubelle, abandonner sur la voie publique, les ampoules et appareils électriques - éventuellement contaminés, sont des gestes préjudiciables pour notre environnement et qui compliquent le travail des services communaux.

Risques et préservation des ressources :

Non dépollués, les équipements électriques et les ampoules usagés ont un impact négatif sur notre environnement et s'ils ne sont pas recyclés, il est impossible de régénérer la matière qu'ils contiennent. Par exemple :

1 réfrigérateur non dépollué libère et diffuse l'équivalent d'1,2 tonne de CO2 dans l'atmosphère. Les gaz contenus dans son circuit réfrigérant ou dans ses mousses isolantes ont un fort pouvoir de réchauffement climatique et participent à la destruction de la couche d'ozone. Pour absorber cette tonne de CO2 libérée à cause d'un seul réfrigérateur non dépollué, il faut à la nature, une année et 80 arbres pour éliminer cette quantité.

1 ampoule jetée à la poubelle contient 0,005% de mercure. Le mercure est un métal toxique qui entraîne des effets sur l'organisme, notamment sur le système nerveux et les reins. Il perturbe également la reproduction et le développement. Alors même si cette substance est présente en quantité infime, multipliée par des dizaines de milliers d'ampoules usagées dans les ordures ménagères, elle peut impacter notre santé et notre environnement.

1 machine à laver non recyclée c'est d'abord « mettre à la poubelle » des matières minérales recyclables (comme les métaux) qui pourraient être réutilisées dans la fabrication de produits neufs, et déclencher l'extraction inutile de 160kg de matières brutes extraites de notre Terre. C'est aussi gaspiller des ressources fossiles (pétrole) pour produire du plastique et de l'énergie, soit au total l'équivalent d'une énergie de 157 kWh qui pourraient être économisée grâce au recyclage de ces matériaux.

Chaque geste compte :

Mais si les citoyens adoptent les bons gestes et confient dès que cela sera possible, à la filière française leurs équipements usagés, alors le bilan environnemental « confinement + geste d'apport » sera positif.

En effet, pour la 1^{ère} année, **ecosystem** a réalisé un bilan environnemental, en évaluant les impacts négatifs et les bénéfices environnementaux de ses activités logistique et traitement, qui fait apparaître un résultat largement positif. Renouvelée chaque année, cette mesure permettra de gérer au mieux la filière française et démontrer à tous les résultats de chaque geste.

En 2019, **604 000 tonnes** d'équipements électriques ménagers ont été collectées (soit une croissance de 5%), dont près de 5 200 tonnes de lampes. Ce volume correspond à un nombre total de **138 millions d'objets collectés** (environ 80 millions d'appareils et 58 millions de lampes).

Le bilan environnemental de 138 millions de bons gestes de recyclage fait apparaître qu'environ **4 millions de tonnes de ressources minérales** (minerais métalliques) ont été **économisées**, soit l'équivalent du volume nécessaire à la production de 10 millions d'ordinateurs. Pour les ressources fossiles (pétrole), l'économie réalisée correspond à la consommation énergétique de 360 000 Français pendant un an. En 2019, **1,75 millions de tonnes d'équivalent CO2** ont été **éliminées** en installation contrôlée, limitant d'autant l'aggravation du réchauffement climatique.

Les équipements qui ne peuvent être réparés ou donnés doivent donc impérativement rejoindre les points de collecte garantis par **ecosystem**. Leur réouverture est progressive et sous conditions strictes, mais les acteurs du recyclage se préparent d'ores et déjà à prendre en charge les millions d'équipements confinés pendant plusieurs semaines.

Pour comprendre comment sont faits les calculs et ce qui se cache derrière les indicateurs du bilan environnemental, consultez :

<https://www.ecosystem.eco/fr/article/bilan-environnemental>

Côté personnel



Faut-il forcément cuire ses fruits et légumes ?

Non. Après un achat, avant de consommer les fruits et légumes ou de les cuisiner, il faut bien les laver à l'eau potable. N'utilisez surtout pas de désinfectant comme l'eau de javel ou de détergent, vous risqueriez une intoxication s'il était mal rincé. L'utilisation du vinaigre blanc pour rincer ses fruits et légumes n'est pas nécessaire, car il n'a pas d'action virucide.

Après lavage à l'eau potable, essuyer les aliments avec un essuie-tout à usage unique aide à éliminer d'éventuelles particules virales. Quand cela est possible, vous pouvez ensuite peler les fruits et légumes consommés crus.

Pour les légumes consommés cuits, une cuisson à 70°C à coeur, recommandée pour inactiver de nombreux microorganismes, permet aussi de détruire le virus SARS CoV2, potentiellement présent (il est lui-même sensible à une température de 63°C pendant 4 min).



D'autres questions ?

L'ANSES a examiné, sur la base des données scientifiques disponibles, les possibilités de transmission de la maladie Covid-19 par les aliments.

À retrouver sur le lien :

<https://www.anses.fr/fr/content/coronavirus-alimentationcourses-nettoyage-les-recommandations-de-l-anses>



MULLER INTUITIV

Des prolongations pour la prime verte



AIRELEC

APPLIMO

CAMPA

Noirot

Chers Partenaires,

La crise du COVID-19 a métamorphosé en quelques jours nos vies et l'organisation de nos entreprises. Durant cette période nous nous sommes employés à maintenir plus que jamais le lien avec chacun d'entre vous.

Les marques **AIRELEC**, **APPLIMO**, **CAMPA**, et **NOIROT**, accordent la priorité à la santé et la sécurité de ses équipes, de ses clients et de ses partenaires, en ligne avec les recommandations gouvernementales.

Nous avons préparé notre sortie du confinement et vous assurons dès aujourd'hui, avec une disponibilité renforcée de nos équipes commerciales, la **continuité de nos**

conseils et la gestion de vos commandes que nos équipes logistiques continuent à **vous livrer** par l'intermédiaire de nos partenaires distributeurs.

Nous restons plus que jamais à votre entière disposition pour vous accompagner dans le traitement de vos dossiers et vos interlocuteurs habituels sont à votre écoute.

Au regard des contraintes liées au confinement de ces dernières semaines, et aux difficultés de déplacement que vous avez pu rencontrer, **nous avons pris la décision de prolonger jusqu'au 30 septembre prochain, la Prime verte Muller Intuitiv** qui permet à vos clients de bénéficier d'une **offre de remboursement pouvant aller jusqu'à 850 €**.

Pour découvrir les modalités de cette aide à la vente mise à votre disposition, nous vous invitons à consulter la présentation de notre offre sur :

www-muller-intuitiv.com

Notre engagement historique pour la fabrication de produits d'**Origine France Garantie** trouve en cette période un écho particulièrement favorable, et l'ensemble de la filière professionnelle française se voit ainsi valorisée.

Nous vous remercions de votre confiance et de votre fidélité. Prenez soin de vous et de vos proches.

Intuitivement votre.



Vos formations à distance !

Mesures exceptionnelles du FAFCEA

Vos délégués artisans au FAFCEA ont adopté des mesures exceptionnelles de soutien à la formation professionnelle continue des chefs d'entreprise artisanale, au vue de la situation sanitaire actuelle.

Ils ont décidé de financer, sous conditions, les formations à distance dont la date de début se situe entre le 16 mars et le 30 avril 2020 dans la limite, de 24 heures au total (heures non-décomptées du quota de 50 heures pour les formations techniques).

Nos offres

HABILITATION ÉLECTRIQUE INITIALE OU RECYCLAGE

Habilitation électrique Niveau Initiale BR - B1(V) - B2(V)

3 journées en présentiel à Gennevilliers (92)

Dates proposées : 22 au 24/06/2020 et 6 au 8/07/2020

Recyclage Habilitation électrique Niveau BR - B1(V) - B2(V)

1 journée et demie en présentiel à Gennevilliers (92)

Dates proposées : 23 au 24/06/2020

Surveillez vos mails pour les prochaines dates pour ces formation et bien d'autres !



FORMATION HAGER DÉCOUVERTE

Mise en oeuvre d'une borne pour Véhicule Electrique (niveau 1)

En distanciel

Dates proposées : 23 au 26 Juin

Pour connaître les conditions d'inscription et réserver votre place, contactez vite : secretariatfederation@fedelec.fr

explore

Pour accompagner la formation des chefs d'entreprise artisanale

Association de loi 1901, le FAFCEA a été habilité par l'Arrêté ministériel du 27 décembre 2007.

Le FAFCEA contribue au développement de la Formation Professionnelle Continue des Chefs d'Entreprise Artisanale, inscrits au Répertoire des Métiers, de leurs conjoints collaborateurs ou associés, de leurs auxiliaires familiaux des secteurs Services & Fabrication et Bâtiment.



Il favorise l'accès des artisans, en les accompagnant dans le financement de leur formation, selon les priorités et les conditions de prise en charge définies par son Conseil d'Administration.

Chaque année, vous contribuez de façon obligatoire au FAFCEA au titre de la Formation Professionnelle Continue. N'hésitez pas à vous renseigner auprès du :

FAFCEA

14 rue Chapon - CS 81234 - 75139 PARIS CEDEX 03
Tél : 01 53 01 05 22 - www.fafcea.com
ou à l'Organisation Professionnelle de votre secteur

Pourquoi se former ?

Pour acquérir les nouvelles compétences nécessaires au maintien et au développement de votre entreprise.

Comment ?

Grâce au FAFCEA, le fonds qui aide au financement de vos stages et de ceux de votre conjoint.

Votre projet

QUELQUES JOURS DE STAGE PEUVENT VOUS PERMETTRE D'Y PARVENIR

Un financement

1. Vous choisissez la formation qui vous intéresse auprès d'un organisme de formation ou vous pouvez demander conseil à votre Organisation Professionnelle.
2. L'organisme de formation, ou vous-même, envoyez le formulaire de demande d'agrément au FAFCEA avant le début de la formation
3. Le FAFCEA étudie votre demande ; Sous réserve de sa recevabilité, il prendra en charge tout ou partie de votre formation.
4. Après avoir suivi votre formation, le FAFCEA rembourse tout ou partie du coût de la formation sur présentation de justificatifs.

On garde le moral !

Quelques perles vues sur le net...



Quand tu sors faire les course et que tu racontes ton aventure à ta famille

